

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2021
(Articles L2121-25 et R2121-11 du
C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS: M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

Excusés avec procuration : M. AUBANEL Jean a donné procuration à Mme ESCHALIER Cathy, Mme LOPES MALTEZ Véra a donné procuration à Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas a donné procuration à M. GADILHE Sébastien.

Excusé: M. FAUCUIT Georges

## Présentation de l'outil « PANDA » du Département : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et vote (2021-023)

M. le Maire remercie M. Dominique NOEL, maire de Sainte Marguerite Lafigère et vice-président à la Communauté de Communes, qui a souhaité présenter au Conseil Municipal l'outil « PANDA » proposé par le Département et lui donne la parole. Mme RIEU-FROMENTIN, maire déléguée de Chassagnes, expose qu'une pétition de 48 personnes sur Chassagnes a été déposée en mairie; elle présente leurs arguments : les zones périurbaines ne concernent pas LES VANS, nous ne sommes pas dans le même cas de figure que VALLON PONT D'ARC, les propriétaires ne sont pas intéressés par l'irrigation et ne se sont pas sentis considérés dans l'élaboration de la démarche. Les signataires de la pétition estiment que le périmètre proposé est déjà très protégé. Vote : Pour ce projet : Gérard GSEGNER – Jean-Paul MANIFACIER – Arnaud FROMENT – Paulette CAREMIAUX ; ABSTENTIONS : Christiane RAYNARD – Jean-Louis BRUEYRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, n'approuve pas le plan de délimitation visant l'instauration d'un PAEN, sur la base des éléments présentés dans la notice du projet.

#### Présentation des comptes administratifs (2021-024)

M. le Maire donne la parole à Mme Josy LAURENT qui explique qu'il ne sera pas possible de voter les comptes administratifs ce soir car les comptes de gestion n'ont pas été réceptionnés. Puis elle rappelle que la fermeture de la Trésorerie aux Vans et le transfert du poste comptable à Aubenas ont engendré des ajustements. Néanmoins, tous les chiffres ont été pointés et les comptes de gestion définitifs devraient être reçus d'ici une quinzaine de jours. Dans l'attente, elle propose tout de même d'examiner les propositions de délibérations qui ont été distribuées à tous les conseillers présents, ce qui est fait.

# <u>Proposition d'achat par la commune de Chambonas d'un terrain communal situé à Chambonas (2021-025)</u>

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention: M. Gérard GSEGNER), le Conseil Municipal décide de vendre le terrain communal situé sur la commune de Chambonas, quartier Plot du Puech, cadastré section AH N°423, d'une superficie de 1785 m², en zone A agricole du PLU, au prix net vendeur de un euro le m².

## Modalités de versement de la subvention prévue suite à la délibération du 21 décembre 2020 (bons d'achat chez les commerçants) (2021-026)

Sébastien GADILHE rend compte de l'opération « bons d'achats chez les commerçants » qui a démarré et de la nécessité d'établir une convention avec l'Association des Commerçants si la subvention versée est supérieure à 23 000 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

### Programme de rénovation des WC publics et demande de subvention à la Région (2020-027)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de la réalisation de deux WC publics installés place des anciens combattants et place de l'oie en remplacement de ceux existants pour un coût estimé à 71 896 € HT,
- SOLLICITE de la Région une aide pour cette opération dans le cadre du plan de relance.

## Ecole publique : restauration scolaire : modernisation de la partie « cuisson » et « réfrigération » (2021-028)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de retenir le devis de MATAL AUBENAS pour la somme de quarante et un mille neuf cent quarante euros (41 940 €) et CHARGE M. le Maire ou son représentant de signer toute pièce à intervenir à cet effet.

#### Ecole publique : plan équipement numérique et convention de partenariat (2021-029)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette convention de partenariat et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

### Ecole publique : appel à projet pour socle numérique dans le cadre du plan de relance de la Région académique (2021-030)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires et charge M. le Maire ou son représentant de signer toute pièce à intervenir à cet effet, en concertation avec la Directrice de l'école élémentaire.

### <u>Dossier Boulodrome – Tennis : choix de l'entreprise pour Bureau de Contrôle et Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) (2021-031)</u>

M. CAPIOD expose que quatre entreprises ont été consultées via une plate-forme numérique pour l'établissement de devis. Certaines n'ont pas répondu à ce jour, aussi il propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, ce que le Conseil décide.

## <u>Dossier Boulodrome - Tennis: extension électrique éventuelle suite avis du SYNDICAT D'ENERGIES (2021-032)</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition du SDE 07 pour la desserte en électricité Basse Tension de l'équipement public « BOULODROME et DEUX TENNIS COUVERTS »
- CHARGE M. le Maire ou son représentant de signer toute pièce à intervenir pour la bonne conduite de cette opération.

### Adhésion au groupement de commandes organisé par le SDE 07 pour la fourniture d'électricité et services associés (2021-033)

Suite à la fin des tarifs réglementés d'électricité, il est demandé au Conseil :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Les Vans et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

Certains expriment des réticences pour sortir de l'opérateur historique. Le vote donne le résultat suivant : CONTRE : Jean-Paul MANIFACIER pour des questions de fond déjà exprimées et éviction possible de l'opérateur historique. La délibération est adoptée à la MAJORITE.

## Convention de passage avec l'entreprise AXIONE pour passage de câble fibre optique aérien sur supports existants, sur deux terrains communaux (2021-034)

M. CAPIOD fait état de deux propositions de conventions pour déployer le réseau public de fibre optique ADN sur des propriétés communales, notamment celle de la Station d'Epuration, gérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier par le Syndicat des Eaux. Après consultation, le Comité Syndical donne un avis favorable sous réserve que le nouveau câble respecte bien une distance de 5 m des installations en place. M. le Maire demande au Conseil de se prononcer pour la signature des deux conventions concernant les parcelles communales :

- 164 B chemin de Granzon,
- AE 472 chemin de Champvert (STEP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

#### Rétrocession de concession d'un particulier à la commune (2021-035)

M. le Maire présente au Conseil la demande de rétrocession d'une concession au cimetière des Vans, d'une durée de 15 ans, achetée par un particulier en novembre 2020, aujourd'hui vide de toute sépulture. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette reprise et sur le remboursement représentant la part de l'acquisition : 465 € auquel il convient de soustraire le prix perçu par le Centre Communal d'Action Sociale, soit la part communale de 310 €. Adoptée à l'unanimité.

Le Maire, Jean-Marc-MICHEL.